

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| Date | Nombre de membres | Suffrages |
|------------------------|-------------------|---------------|
| Séance 09 juin 2017 | En exercice : 14 | Exprimés : 13 |
| Convocation 02.06.2017 | Présents : 10 | Pour : 13 |
| | Procurations : 3 | Contre : 0 |

L'an deux mil dix-sept et le neuf juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-NESTALAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire.

PRESENTS : M. Noël PEREIRA DA CUNHA – M. John BOGAERTS – M. Yvan CONESA – M. Christian COUMET - Mme Marie-Joëlle FONTAN – M. Jacques MATA – M. Lionel MATA - Mme Sylvie PARROU – Mme Christèle SCHLUR – Mme Françoise TREY

EXCUSES : Mme Nelly BISSON (procuration à Mme PARROU) – Mme Jeannette LINCE (procuration à M. COUMET) – M. François CLIN (procuration à M. PEREIRA DA CUNHA) – Mme Brigitte SOLA

M. Jacques MATA a été élu secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2017 - 28 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET AU SECTEUR PUBLIC LOCAL (PSPL) BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) D'UN MONTANT DE 245 886 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE – AFFICHEE, TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE ET CERTIFIEE EXECUTOIRE LE 13.06.2017

Monsieur le Maire rappelle que le 19 décembre 2016, par délibération n° 2016 – 60, le Conseil Municipal l'a autorisé à mener des négociations auprès des organismes bancaires pour l'obtention d'un emprunt, afin de financer les travaux d'aménagement du centre bourg.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés. La Caisse des Dépôts et Consignations a établi la proposition suivante : prêt trimestriel sur 20 ans, montant 245 886 €, au taux fixe de 1.77 %, à échéances constantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu cet exposé,

DELIBERE

Pour le financement des travaux d'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de **245 886 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne Prêt indexée sur Taux fixe

Montant du prêt : 245 886 €

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : taux fixe

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,77%

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 140 €

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la (ou les) demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2017 - 29 : AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE : ACCORD POUR CONSULTATIONS ET NEGOCIATIONS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES POUR RECOURS A UN CO-FINANCEMENT, A SAVOIR UN EMPRUNT COMPLEMENTAIRE – AFFICHEE, TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE 19.06.2017

En lien direct avec la précédente délibération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains organismes bancaires octroient des prêts aux collectivités dont les projets sont soutenus par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations accorde un prêt à la Commune de 245 886 €, pour l'opération aménagement du centre de village,

Considérant qu'un co-financement est indispensable, en complément des subventions publiques attribuées et du prêt contracté auprès de la C.D.C.,

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – autorise Monsieur le Maire à mener des négociations auprès des organismes bancaires pour l'obtention d'un prêt cofinçant l'opération « aménagement du centre du village ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.